



Domaine 25 - Arts du Spectacle et Techniques de Communication

Année académique 2026-27

Réalisation Cinéma Radio Télévision

Bachelier de Type long - 180 crédits

Projet pédagogique (Profil d'enseignement)

L'option Réalisation Cinéma Radio/Télévision (RCR/TV) délivre un enseignement théorique et pratique basé sur l'observation et la connaissance de la réalité à partir duquel l'étudiant va pouvoir développer son point de vue. Cette phase d'ancrage dans la réalité ne doit pas être réduite à la seule fonction du documentaire. Il nous paraît essentiel d'aider le futur réalisateur à se situer face aux mouvements des idées sociales, culturelles, esthétiques, c'est-à-dire à sa propre réalité et face au monde. Les cours généraux fournissent des outils méthodologiques pour enrichir cette approche.

L'axe réalisation contient les pratiques déterminantes, exercices de réalisation fiction et documentaire, lieux de vérification des acquis théoriques pour le cursus des étudiant·e·s des différentes options audiovisuelles.

Faire du cinéma, c'est essayer d'organiser un processus de pensée qui ne pourrait trouver forme dans un autre médium, une pensée inséparable du fait qu'il s'agit de générer du sens au départ d'images et de sons.

Nous devons préparer l'étudiant·e réalisateur·ice à utiliser le plus créativement possible des moyens d'expression économiquement limités. L'histoire de notre cinématographie nous l'enseigne, c'est notre singularité.

Cette dynamique est inscrite dans le parcours pédagogique de l'étudiant·e qui tient compte de l'approche progressive des instruments et du degré de difficulté croissante des thèmes proposés. La disposition chronologique des cours et des exercices pratiques est le fruit de l'expérience accumulée depuis la naissance de l'école. Elle assure notamment la possibilité d'association des étudiant·e·s des différents cursus nécessaire à leurs apprentissages respectifs aux moments opportuns pour permettre d'assurer l'acquisition des compétences requises. Elle fait partie du projet pédagogique de l'option.

L'axe réalisation forme les étudiant·e·s aux différents métiers liés à cette orientation (mise en scène, production, assistantat de réalisation, régie et scénarisation) qui, au-delà d'un enseignement théorique distribué au sein de l'option, trouvent des applications concrètes dans le processus d'élaboration des pratiques tournées à l'école.

La réussite du baccalauréat RCRTV donne automatiquement accès au master Cinéma (C) ou Radio Télévision Multimédia (RTM)

Référentiel de compétences

1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence;
2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique;
3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde;
4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique;
5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle;
6. Évaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres;
7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la réalisation;
8. Maîtriser les potentialités narratives de l'écriture cinématographique de l'image et du son.

Bloc B1	60 crédits
Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE) Identifiant de l'UE	Pratique artistique fondamentale UE.RCRTV.B1.1
Descriptif	Exploration des pratiques artistiques fondamentales du cinéma de fiction et documentaire à travers divers exercices. Initiation pratiques aux différentes spécialités qui contribuent à la réalisation d'une œuvre audiovisuelle collective.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	24 cr
Pondération	8%
Volume horaire	413 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,3,4,5,6,7,8
Niveau de certification	6
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B1
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Cinéma (Réalisation)	Découpage	2	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Cinéma (Réalisation)	Pilote : préparation + tournage	2	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Cinéma (Réalisation)	Séminaire acteurs	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Réalisation et production radio/télévision/multimédia (Écriture)	PVD : choix du sujet et scénarisation	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Radio-TV (Réalisation radio-télévision)	PVD : préparation + tournage	2	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Montage et pratique scripte (Montage image)	PVD : montage	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Prise de vues et traitement de l'image (Prise de vues)	PVD : prise de vues	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Prise de son)	PVD : prise de son	0,5	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Mixage synchrone)	PVD : Mixage	0,5	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Montage et pratique scripte (Montage image)	Initiation au montage	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Montage et pratique scripte (Montage image)	Pilote : montage	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Montage et pratique scripte (Montage son)	Zodiac	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Prise de vues et traitement de l'image (Photographie)	Photographie	2	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Prise de vues et traitement de l'image (Prise de vues)	Pilote : prise de vues	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Mixage synchrone)	Pilote : mixage	0,5	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Prise de son)	Initiation au son	1	obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Descriptif	Approche des bases méthodologiques et techniques destinées à aborder les disciplines de la réalisation, de la production, du scripte, du montage, de l'image et du son.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	16 cr
Pondération	6%
Volume horaire	173 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,7,8
Niveau de certification	6
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B1
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Théorie et pratique de l'image (Techniques de la prise de vue)	Mise en place film	1	obligatoire	TP
Technique	Étude des techniques audiovisuelles ()	Techniques audiovisuelles	1,5	obligatoire	EE
Technique	Théorie et pratique du montage et du scripte (Technologie du montage)	Initiation instrumentale au montage	0,5	obligatoire	TP
Technique	Théorie et pratique du montage et du scripte (Technologie du scripte)	Exposé scripte	0,5	obligatoire	TE
Technique	Théorie et pratique de l'image (Techniques de la prise de vue)	Initiation instrumentale à l'image	0,5	obligatoire	TP
Technique	Théorie et pratique du son (Technologie de la prise de son)	Initiation instrumentale au son	0,5	obligatoire	TP
Technique	Écriture (Scénario)	Ecriture scénario	1	obligatoire	EC
Technique	Application de la gestion de la production en arts du spectacle ()	Production et régie	0,5	obligatoire	TE
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Électronique	Image électronique	0,5	obligatoire	EE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)		Analyse, narration, histoire 1
Identifiant de l'UE		UE.RCRTV.B1.3
Descriptif	Approche des outils de réflexion nécessaires à l'appréhension des dimensions historiques, narratives, esthétiques et éthiques du cinéma.	
Obligatoire/optionelle	Obligatoire	
Crédits ECTS	16 cr	
Pondération	4%	
Volume horaire	195 h	
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,3,8	
Niveau de certification	6	
Prérequis		
Corequis		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français	
Position Chronologique de l'UE	B1	
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)	
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.	
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation	
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants	

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Évolution des formes artistiques (Musique appliquée aux arts du spectacle)	Point de vue musical	1	obligatoire	EC
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres cinématographiques)	Analyse dramaturgique	0,5	obligatoire	TE
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres cinématographiques)	Analyse de films	1	obligatoire	TE
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres documentaires)	Séminaire cinéma du réel	2	obligatoire	TE
Technique	Évolution des formes artistiques (Cinéma)	Histoire du cinéma	1	obligatoire	EE
Technique	Principes et applications du langage audiovisuel ()	Grammaire cinématographique	1	obligatoire	TE
Général	Philosophie (Philosophie de l'art)	Ethique de l'audiovisuel	1	Obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)		Théorie et technique 2	
Identifiant de l'UE		UE.RCRTV.B1.4	
Descriptif		Première approche des théories de la prise de son et de l'optique photographique.	
Obligatoire/optionelle		Obligatoire	
Crédits ECTS		4 cr	
Pondération		2%	
Volume horaire		45 h	
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)		1,7	
Niveau de certification		6	
Prérequis			
Corequis			
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	
Position Chronologique de l'UE		B1	
Quadrimestre de programmation		12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)	
Evaluation		Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.	
Service responsable de l'organisation		Bureau d'Etude et de Programmation	
Service responsable de l'évaluation		Secrétariat des étudiants	

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Théorie et pratique du son (Technologie de la prise de son)	Introduction à la prise de son	0,5	obligatoire	EE
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Optique)	Optique	1	obligatoire	EE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Bloc B2	60 crédits
Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE) Identifiant de l'UE	Pratique artistique de la réalisation UE.RCRTV.B2.5
Descriptif	Approfondissement de la pratique de la réalisation documentaire sur base des acquis instrumentaux, artistiques et éthiques fondamentaux.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	14 cr
Pondération	7%
Volume horaire	240 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,3,4,5,6,7,8
Niveau de certification	6
Prérequis	
Corequis	UE.RCTRV.B2.19
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B2
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Radio-TV (Réalisation radio-télévision)	Réalité 1	4	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Réalisation et production radio/télévision/multimédia (Image)	Réalité 1 : préparation image	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Réalisation et production radio/télévision/multimédia (Son)	Réalité 1 : préparation son	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Cinéma (Montage)	Réalité 1 : montage	2	obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Descriptif	Approfondissement de la pratique de la réalisation de fiction autour du tournage d'un "remake" sur base des acquis des acquis instrumentaux et artistiques fondamentaux en collaboration avec les étudiants des autres options audiovisuelles.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	14 cr
Pondération	7%
Volume horaire	290 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,3,4,5,6,7,8
Niveau de certification	6
Prérequis	UE.RCRTV.B1.1
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B2
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Cinéma (Réalisation)	Remake : préparation + tournage	3	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Cinéma (Assistanat)	Remake : assistanat	2	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Prise de son)	Conception sonore	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Prise de son)	Remake : prise de son (préparation + tournage)	0,5	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Cinéma (Image)	Remake : prise de vues (préparation + tournage)	0,5	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Cinéma (Montage)	Remake : montage image	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Cinéma (Montage)	Remake : montage son	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Mixage synchrone)	Remake : mixage	0,5	obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Descriptif	Approfondissement de la pratique de la réalisation de fiction centré sur le perfectionnement de l'apprentissage du découpage.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	10 cr
Pondération	6%
Volume horaire	110 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,3,4,5,6,7,8
Niveau de certification	6
Prérequis	UE.RCRTV.B1.1
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B2
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Montage et pratique scripte (Montage image)	Exercice 7 minutes : montage	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Cinéma (Réalisation)	Exercice 7 minutes : écriture scénario	2	obligatoire	Titulaire
Artistique	Radio-TV (Réalisation radio-télévision)	Exercice 7 minutes: réalisation	2	obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Descriptif	Initiation aux outils et pratiques des assistanats de réalisation, de production, de la régie et de la scénographie.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	7 cr
Pondération	2%
Volume horaire	135 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,7,8
Niveau de certification	6
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B2
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Application de la gestion de la production en arts du spectacle ()	Production et régie	1	obligatoire	TE
Artistique	Cinéma (Assistanat)	Assistanat et régie	2	Obligatoire	Titulaire
Artistique	Réalisation et production radio/télévision/multimédia (Scénographie,	Scénographie (1)	0,5	obligatoire	Titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Descriptif	Approche de la postproduction et de ses outils.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	5 cr
Pondération	3%
Volume horaire	84 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,7
Niveau de certification	6
Prérequis	UE.RCRTV.B1.2
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B2
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Informatique	Informatique appliquée	1	obligatoire	EC
Technique	Théorie et pratique de l'image (Techniques de laboratoire)	Approche de l'étalonnage	1	obligatoire	EO
Technique	Théorie et pratique de l'image (Techniques de laboratoire)	Techniques de postproduction 1	1	obligatoire	EC
Technique	Étude des techniques audiovisuelles ()	Approche des effets spéciaux	1	obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Descriptif	Ensemble de démarches analytiques, artistiques, historiques destinées à diversifier les angles d'approches du récit filmique.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	6 cr
Pondération	3%
Volume horaire	60 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,3,8
Niveau de certification	6
Prérequis	UE.RCRTV.B1.3
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B2
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Esthétique (Cinéma)	Langage cinématographique et neurosciences	1	obligatoire	TE
Général	Histoire des arts (Cinéma)	Histoire du cinéma	1	obligatoire	EO

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)		Séminaire réalité
Identifiant de l'UE		UE.RCRTV.B2.19
Descriptif	Séminaire lié à l'approfondissement de la pratique de la réalisation documentaire.	
Obligatoire/optionelle	Obligatoire	
Crédits ECTS	3 cr	
Pondération	1%	
Volume horaire	30 h	
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,3,8	
Niveau de certification	6	
Prérequis		
Corequis	UE.RCRTV.B2.5	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français	
Position Chronologique de l'UE	B2	
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)	
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.	
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation	
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants	

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres documentaires)	Réalité 1 : séminaire	1,5	obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)		Initiation au studio multicaméra	
Identifiant de l'UE		UE.RCRTV.B2.20	
Descriptif		Approche de la postproduction et de ses outils en studio multicam.	
Obligatoire/optionelle		Obligatoire	
Crédits ECTS		1 cr	
Pondération		1%	
Volume horaire		24 h	
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)		1,7	
Niveau de certification		6	
Prérequis		UE.RCRTV.B1.2	
Corequis			
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	
Position Chronologique de l'UE		B2	
Quadrimestre de programmation		2	
Evaluation		Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.	
Service responsable de l'organisation		Bureau d'Etude et de Programmation	
Service responsable de l'évaluation		Secrétariat des étudiants	

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Radio-TV (Réalisation radio-télévision)	Initiation au studio multicaméra	1	obligatoire	Titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Bloc B3	60 crédits
Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE) Identifiant de l'UE	Pratique artistique de la réalisation filmique UE.RCRTV.B3.12
Descriptif	Ecriture, production, réalisation et post-production d'un premier de projet de film encadré par des professeurs spécialisés en collaboration avec les étudiants des autres options audiovisuelles.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	28 cr
Pondération	24%
Volume horaire	420 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,3,4,5,6,7,8
Niveau de certification	6
Prérequis	UE.RCRTV.B2.5, UE.
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B3
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Cinéma (Ecriture)	Fiction/documentaire : écriture	4	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Cinéma (Réalisation)	Fiction/documentaire : préparation + tournage	4	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Cinéma (Assistanat)	Fiction/documentaire : assistanat	2	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Cinéma (Régie)	Fiction/documentaire : régie	2	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Prise de vues et traitement de l'image (Prise de vues)	Fiction/documentaire : préparation + tournage (prise de vues)	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Prise de son)	Fiction/documentaire : préparation + tournage (prise de son)	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Cinéma (Montage)	Fiction/documentaire : montage	3	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Mixage synchrone)	Fiction/documentaire : mixage	1	obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Descriptif	Approche du son et de ses potentialités narratives au travers d'un récit sonore.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	9 cr
Pondération	6%
Volume horaire	125 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,3,4,5,6,7,8
Niveau de certification	6
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B3
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Réalisation et production de la radio (Réalisation)	Documentaire radiophonique	2	obligatoire	JA+titulaire
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres radiophoniques)	Dramaturgie radio	1	obligatoire	EC
Artistique	Réalisation et production radio/télévision/multimédia (Son)	Initiation au son	0,5	obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Descriptif	Approfondissement de la pratique et des techniques de l'écriture de scénario.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	5 cr
Pondération	5%
Volume horaire	60 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,3,4,8
Niveau de certification	6
Prérequis	UE.RCRTV.B2.7
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B3
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres dramatiques)	Théorie de l'adaptation littéraire	1,5	obligatoire	TE
Artistique	Cinéma (Ecriture)	Écriture	1,5	obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE) Identifiant de l'UE		Technique de réalisation et de production du UE.RCRTV.B3.15
Descriptif	Approfondissement des approches techniques et artistiques diverses concourant au développement de la production du récit cinématographique.	
Obligatoire/optionelle	Obligatoire	
Crédits ECTS	8 cr	
Pondération	4%	
Volume horaire	135 h	
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,7,8	
Niveau de certification	6	
Prérequis	UE.RCRTV.B2.9	
Corequis		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français	
Position Chronologique de l'UE	B3	
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)	
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.	
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation	
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants	

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Cinéma (Scénographie, décors et costumes)	Scénographie (2)	1	obligatoire	Titulaire
Artistique	Cinéma (Réalisation)	Casting	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Cinéma (Réalisation)	Séminaire acteur	0,5	obligatoire	JA+titulaire
Technique	Étude des techniques audiovisuelles ()	Paramètres	1	obligatoire	TP
Technique	Application de la gestion de la production en arts du spectacle ()	Production	0,5	obligatoire	TE/EC

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Descriptif	Approfondissement des outils de réflexion nécessaires à l'appréhension des dimensions narratives, esthétiques et éthiques du cinéma.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	2 cr
Pondération	3%
Volume horaire	60 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,3,8
Niveau de certification	6
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B3
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres documentaires)	Analyse filmique 2	1	obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Descriptif	Ensemble de démarches analytiques, artistiques, historiques destinées à diversifier les angles et méthodes d'approches de la production du récit cinématographique.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	2 cr
Pondération	3%
Volume horaire	60 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,3,8
Niveau de certification	6
Prérequis	UE.RCRTV.B2.11
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B3
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Évolution des formes artistiques (Cinéma)	Histoire du cinéma	1	obligatoire	EO
Technique	Évolution des formes artistiques (Iconographie du réel)	Iconographie du réel 1	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Descriptif	Approche de concepts de base de psychologie et de philosophie et mise en relations de ceux-ci avec les pratiques artistiques.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	2 cr
Pondération	1%
Volume horaire	30 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	3
Niveau de certification	6
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B3
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Philosophie)	Philosophie générale	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE) Identifiant de l'UE		Exercice multicaméra UE.RCRTV.B3.20
Descriptif	Première approche d'une réalisation en multicaméra en studio, et une motivation pour s'appropriier le média télévisuel.	
Obligatoire/optionelle	Obligatoire	
Crédits ECTS	4 cr	
Pondération	4%	
Volume horaire	60 h	
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,3,4,5,6,7,8	
Niveau de certification	6	
Prérequis	UE.RCRTV.B2.10	
Corequis		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français	
Position Chronologique de l'UE	B3	
Quadrimestre de programmation	2	
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.	
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation	
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants	

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Radio-TV (Réalisation radio-télévision)	Exercice multicaméra	1	obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.